Juridictions nationales de droit commun

Malte

Cette partie fournit des informations sur l'organisation des juridictions de droit commun à Malte.

Juridictions ordinaires – introduction

Vous trouverez, dans les tableaux ci-après, des informations sur les juridictions civiles et pénales maltaises.

Juridictions civiles

La Cour d'appel	Deuxième instance Appel	La Cour d'appel connaît des appels interjetés des jugements rendus par les **juridictions civiles** dans l'exercice de leur compétence supérieure et inférieure. (i) Elle connaît des appels interjetés des jugements rendus par la première chambre et par la chambre des affaires familiales du Tribunal civil. (ii) Les appels interjetés des jugements rendus par la Cour des magistrats statuant en matière civile, par le Tribunal des petits litiges et par les tribunaux administratifs sont également entendus par la Cour d'appel.	(i) Composée de trois juges. (ii) Composée d'un juge.
Le Tribunal civil: Première chambre du Tribunal civil Le Tribunal civil (chambre de juridiction gracieuse) Le Tribunal civil (chambre des affaires familiales)	Première instance	La première chambre de chaque Tribunal civil connaît des **affaires de nature civile et/ou commerciale** qui sortent du champ de compétence de la Cour des magistrats. Dans l'exercice de sa compétence constitutionnelle, elle connaît également des affaires de violation des **droits de l'homme et des libertés fondamentales** protégés par la constitution et par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La chambre de juridiction gracieuse du Tribunal civil est compétente pour ordonner la **mise sous tutelle (*inabilitazzjoni*) des personnes ne jouissant pas de toutes leurs facultés mentales ou pour les priver de l'exercice de leurs droits (*interdizzjoni*) (incapacité juridique totale)**, nommer leur curateur, ouvrir des successions et confirmer des exécuteurs testamentaires. Elle est également dépositaire des testaments secrets. La chambre des affaires familiales du Tribunal civil connaît de toutes les affaires intéressant les **questions de droit de la famille**, telles que l'annulation du mariage, la séparation de corps, le divorce, les créances alimentaires et la garde des enfants.	Présidée par un juge Présidée par un juge Présidée par un juge
La Cour des magistrats	Première instance	En **matière civile**, les Cours des magistrats n'exercent qu'une compétence inférieure de première instance, qui se limite généralement aux **litiges dont la valeur n'excède pas 15 000 euros**.	Présidées par un magistrat (*maġistrat*)
La Cour des magistrats de Gozo	Première instance	En matière civile, la Cour des magistrats de Gozo jouit d'une **double compétence**: une compétence inférieure comparable à celle exercée par la juridiction homologue de Malte, et une compétence supérieure identique à celle de la première chambre du Tribunal civil, à l'exception de la compétence constitutionnelle, et à celle de la chambre de juridiction gracieuse du Tribunal civil de Malte.	Présidées par un magistrat (*maġistrat*)
Le Tribunal des petits litiges	Première instance	Ce tribunal statue sommairement, en se fondant sur les principes de l'«*equity*» et de la loi, sur les **créances monétaires dont le montant n'excède pas 5 000 euros**.	Présidé par un arbitre (*Ġudikatur*)

Juridictions pénales

La Cour d'appel pénale	Deuxième instance Appel	Dans l'exercice de sa compétence supérieure, cette juridiction connaît des **appels** interjetés par des personnes condamnées par la **Cour pénale**. Dans	Composée de trois juges Composée d'un juge

		l'exercice de sa compétence inférieure, elle connaît des **appels** interjetés des jugements rendus par la Cour des magistrats statuant en matière pénale.	
La Cour pénale	Première instance	Cette cour siège en tant que juridiction pénale et connaît des **affaires criminelles** qui échappent à la compétence de la Cour des magistrats	Présidée par un juge qui siège assisté d'un jury composé de neuf personnes
La Cour des magistrats	Première instance	En **matière pénale**, la compétence de la Cour des magistrats est double: en tant que juridiction pénale de jugement, elle connaît des affaires qui relèvent de sa compétence; en tant que juridiction d'instruction, elle connaît des infractions qui relèvent de la compétence de la Cour pénale. (i) **Juridiction pénale de jugement** – la Cour des magistrats est compétente pour juger tous les auteurs d'infractions passibles d'une peine maximale de 6 mois d'emprisonnement. (ii) **Juridiction d'instruction** – la Cour des magistrats mène l'enquête préliminaire sur les infractions dont l'auteur ne peut être jugé qu'après avoir été mis en examen et elle transmet ses conclusions au procureur général. Si l'accusé ne s'y oppose pas, le procureur général peut renvoyer les affaires portant sur des infractions passibles d'une peine inférieure ou égale à dix années d'emprisonnement à la Cour des magistrats qui connaîtra de l'affaire et statuera.	Présidé par un magistrat (*maġistrat*)
La Cour des magistrats de Gozo	Première instance	En matière pénale, la Cour des magistrats de Gozo a les mêmes compétences que la Cour des magistrats de Malte, à la fois comme juridiction pénale de jugement et comme juridiction d'instruction.	Présidée par un magistrat (*maġistrat*)
Le Tribunal des mineurs	Première instance	Le Tribunal des mineurs connaît des affaires et autres procédures concernant des **mineurs** de moins de 16 ans, dont il peut ordonner le placement.	Présidé par un magistrat, assisté de deux personnes

Bases de données juridiques

Veuillez vous reporter à la page **«Organisation de la justice dans les États membres – Malte»** où vous trouverez des informations détaillées sur les bases de données pertinentes et sur les liens y renvoyant.

Liens connexes

Ministère de la justice, de la culture et des collectivités locales
Services judiciaires
Services judiciaires - Décisions de justice en ligne
Services judiciaires - Procédures judiciaires
Services judiciaires - Utilisation des salles d'audience
Services judiciaires - Statistiques
Services judiciaires - Ventes publiques aux enchères
Services judiciaires - Formulaires civils (en maltais)
Experts judiciaires
Services judiciaires (Textes législatifs de Malte)

Dernière mise à jour: 04/05/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.